



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/05/2017

Dossier complet le :

11/12/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0105

1. Intitulé du projet

Protection et valorisation de la caserne Sully à Saint-Cloud – réimplantation des archives départementales

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick Devedjian - Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

RCS / SIRET

2 2 9 2 0 0 5 0 6 0 0 1 5 7

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² : Le projet prévoit une surface totale d'environ 20 700 m ² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : 13 000 m ² pour les archives départementales et 7 700 m ² pour la résidence étudiante.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet pour lequel est effectuée la présente demande consiste en la reconversion du site de la caserne Sully, située 10 place Georges Clemenceau à Saint-Cloud.

Le site comprend plusieurs bâtiments :

- Le bâtiment principal B1, dit Charles X, en forme de L, construit à partir de 1825 en respectant les alignements et les axes de composition historique des jardins
- Le bâtiment B2 dit « des allemands », construit dans le prolongement de la façade du bâtiment Charles X et relié à ce dernier par une parcelle située au 1er étage, qui date de la seconde guerre mondiale

- Le bâtiment B3 sur quatre étages, dit « des officiers », qui date de l'empire Napoléon III

- Le bâtiment B4, ainsi qu'un bâtiment en rez-de-chaussée inséré dans le bâtiment 4, à usage initial de chaufferie

- Le bâtiment B7, partiellement enterré à usage de parking et de stockage

- De petits bâtiments de réserve très réduits rattachés aux murs de soutènement

Le projet prévoit la conservation des bâtiments B1, B2, B3 et B7. Les autres bâtiments seront déconstruits.

La reconversion du site permettra deux nouvelles occupations : archives départementales et résidence sociale étudiante, ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité.

Le projet inclut la totalité du site de la caserne Sully :

- Au nord de la parcelle, le projet comprend une réhabilitation du bâtiment Charles X afin d'y implanter les archives du Département des Hauts-de-Seine.

- Au sud de la parcelle, le projet prévoit le développement d'un programme de résidence sociale étudiante de l'ordre de 200 logements sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur à définir.

4.2 Objectifs du projet

Le site de la caserne Sully était auparavant propriété du Ministère de la Défense et accueillait des bureaux, de la logistique et de logements de fonction. Il est inoccupé depuis 2008 et le départ de la Direction Générale de l'Armement (bureaux, logistique et logements). Suite à ce départ, l'Etat a décidé de procéder à la cession de la caserne. Les bâtiments ont été entretenus à minima depuis le déménagement de la DGA et sont en voie de dégradation. Le Département des Hauts-de-Seine a acquis le site à l'automne 2016.

Au nord, la réhabilitation du bâtiment Charles X permettra l'implantation des archives départementales, sur une surface hors œuvre nette (SHON) de 13 000 m². La surface de la parcelle dédiée aux archives est estimée à 9 200 m², à préciser en fonction du projet définitif.

Au sud, la réhabilitation de 3 bâtiments existants (B2, B3 et B7 en partie) permettra le développement, à la place des espaces tertiaires du Ministère, d'un programme de résidence sociale étudiante de l'ordre de 200 logements sociaux, ainsi que des espaces collectifs de la résidence (laverie, espace convivial, etc.). La surface de la parcelle dédiée aux logements sociaux est estimée à environ 9 389 m², à préciser en fonction du projet définitif.

La programmation technique des archives départementales est en cours, la programmation logements est encore à définir avec la future maîtrise d'ouvrage, non encore sélectionnée.

L'installation des Archives départementales dans le bâtiment dit Charles X de la caserne Sully à Saint-Cloud répond à trois objectifs, dans la lignée du projet scientifique, culturel et éducatif de la direction des archives départementales pour la période 2014-2017. Il s'agit de :

- créer un équipement culturel destiné à répondre aux attentes des publics des Archives départementales et à s'ouvrir au plus grand nombre ;
- disposer d'un bâtiment à la fois conforme aux normes de la conservation des archives et des bibliothèques ; permettant le regroupement et la rationalisation des espaces de stockage actuellement dispersés ; permettant de remplir les missions obligatoires et citoyennes de collecte et de conservation des archives ; et énergétiquement performant ;
- insérer l'équipement dans un projet plus global ; dans le projet départemental de la Vallée de la Culture et un contexte partenarial fort ; tout en préservant et en valorisant les éléments patrimoniaux du site.

Par ailleurs, le projet permettra l'amélioration de l'accessibilité au site de la caserne Sully. Cette volonté de travailler à un apaisement et une meilleure visibilité des circulations à l'entrée du site en articulation avec la place Georges Clemenceau est d'ailleurs partagée entre tous les acteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est prévu fin 2019. L'objectif de livraison de la partie archives départementales est en 2022.

La durée prévisionnelle des travaux est comprise entre 24 et 30 mois.

Le bâtiment Charles X qui accueillera les archives départementales, situé en entrée de site, est le bâtiment historique et emblématique de la parcelle. Ce bâtiment sera conservé dans son enveloppe extérieure ; la façade, la toiture et une partie des travées de ce bâtiment seront conservées. De plus, le jardin à la française sera rénové et les espaces extérieurs réinvestis par une composition paysagère s'appuyant sur l'axe historique central du Domaine de Saint-Cloud. Les terrasses sur Seine seront valorisées par une reprise de la rampe.

Au sud de la parcelle, le projet prévoit la réhabilitation des trois bâtiments les plus intéressants tant d'un point patrimonial que fonctionnel afin d'y insérer un programme de résidence sociale étudiant à la place du programme tertiaire du Ministère. Ainsi, 7 735 m² destinés à la résidence seront développés, soit 190 à 200 logements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment Charles X accueillera les archives départementales. Celles-ci disposeront d'une cour privative intérieure (paysagement, stationnement, livraisons, etc.)

Les circulations automobiles seront réduites autant que possible, notamment sur les terrasses en front de Seine. Globalement, les surfaces imperméables seront réduites au regard de celles existantes actuellement.

Le souhait du Département est de créer un bâtiment performant en terme énergétique. Il s'agira de réduire au maximum les besoins en rafraîchissement dans les magasins et des espaces destinés à consulter ou à traiter les documents tout en répondant aux contraintes de conservation des documents. Les besoins en chauffage seront également réduits au maximum. Il s'agira de mettre en place une sur-isolation du bâtiment et principalement des magasins afin de garantir une bonne inertie thermique au bâtiment. À cette fin, les magasins seront créés à l'intérieur des murs du Charles X afin de profiter de leur inertie thermique.

Les contraintes de conservation des archives ont aujourd'hui évolué, notamment grâce aux différentes études menées dans le cadre de la conception des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

Les objectifs de conservation visés dans les magasins seront :

- Une température entre 16°C et 24°C avec une variation maximale de 2°C par semaine et de 0,5°C par 24 h ;
- Une hygrométrie relative pouvant varier de 40% à 55% avec une variation maximale de 5% par semaine et de 1% par 24 h ; il est toutefois essentiel de rapprocher la température de conservation du degré d'hygrométrie afin de ne jamais atteindre le point de rosée ;
- Brassage interne homogène de 3 vol/h pour filtrer l'air et éviter la création de microclimat ;
- Renouvellement d'air neuf variable de 0,10 vol/h (avec possibilité de s'adapter aux conditions climatiques extérieures et de réaliser des « chasses d'air » à 3 vol/h). Le système proposé devra permettre un arrêt total de l'apport d'air neuf lorsque les conditions extérieures sont trop défavorables.

Les contraintes de dérive lente et contrôlée des conditions climatiques sont essentielles à la conservation des documents. En effet, l'important est de garantir une dérive lente des conditions climatiques et d'éviter tout choc climatique aux documents conservés. Les espaces accueillant temporairement les archives (salle de lecture, ateliers de conservation et de photographie et salles de tri) seront traités, afin de garantir une continuité climatique entre les magasins et ces espaces.

Le programme logement n'est encore défini à l'heure actuelle; toutefois il n'est pas prévu de nouvelle construction par rapport à l'existant.

Le Conseil Départemental n'est maîtrise d'ouvrage que de la partie "archives" du projet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet de deux permis de construire distincts, l'un pour les archives départementales (maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine), l'autre pour la partie logement (opérateur à définir)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette globale du projet (surface cadastrale parcelle AH290)	18 589 m ²
SHON existante	22 711 m ²
SHON après réhabilitation	22 810 m ²
Hauteur maximale actuelle	R+4 (15 mètres)
Hauteur maximale bâtiments réhabilités (inchangée)	R+4 (15 mètres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Adresse : 10 place Georges
Clemenceau, Saint-Cloud

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 13' 13" E Lat. 48° 50' 21" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : -Bâtiment et sols du domaine National de Saint-Cloud (Classé MH, arrêté du 9 novembre 1994), limitrophe, -Façades et toiture du bâtiment dit « double du grand livre », 3bis, rue d'Orléans (Classé MH, arrêté du 8 décembre 1994), à 80 mètres environ, -Hôtel en bordure du Domaine National, Jardin avec sa fontaine, 7 et 9, rue d'Orléans (Inventaire MH, décret du 8 mai 1967), à 120 mètres environ, -Cascade et Bassin du Grand Jet (Classé MH, liste de 1900), à 200 mètres environ, -Eglise du Centre ou Saint-Clodoald en totalité, 14, place Charles de Gaulle (Inventaire MH, arrêté du 16 février 1995), à 320 mètres environ, -Chapelle de l'Ancien Hôpital de la Reine, 3, place de Silly (Classé MH, décret du 28 décembre 1979), à 400 mètres environ, -Jardin avec sa structure porteuse, dalles et murs de soutènement et terrain en contrebas situé au-dessus du tunnel du chemin de fer, 7-9, avenue Pozzo Di Borgo (Inventaire MH, arrêté du 14 septembre 2006), à 470 mètres environ, -Villa Mirande inscrite en totalité, 3, rue Montesquiou (Inventaire MH, décret du 17 mars 1986), à 700 mètres environ,

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain (PPRMT) approuvé le 2 juin 2006. Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans le Département des Hauts-de-Seine (PPRI) approuvé le 9 janvier 2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Albien 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à proximité du site classé du Domaine de Saint-Cloud

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inscrit dans le Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain (PPRMT), approuvé le 2 juin 2006.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par sa nature le projet engendrera des déplacements, toutefois ceux-ci seront moindre que les trafics liés à l'ancien usage de la caserne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bâtiment faisant l'objet du projet de réhabilitation est situé à proximité de l'autoroute A13.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour information, dans le cadre des études préalables, des diagnostics ont été effectués et ont constaté la présence d'amiante, très localisée, dans le bâtiment Charles X.</p> <p>Sur la base de ces diagnostics, les déchets seront traités conformément à la réglementation.</p> <p>L'activité des archives n'entraînera pas la production de déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouvant dans plusieurs périmètres de protection autour de monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France sera obligatoirement consulté dans le cadre des procédures administratives. Toutefois, il a d'ores et déjà été associé tout au long des réflexions préalables. Ainsi, les enjeux mis en exergue constituent des invariants du projet. Le Centre des Monuments Nationaux a également été associé depuis le début des études étant donné la proximité du domaine national de Saint-Cloud (monument historique et site classé). Le projet prévoit la conservation des éléments structurants du bâtiment Charles X ainsi que du principe d'alignement du jardin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par sa nature le projet d'engendre pas de modification sur les activités humaines. Toutefois, il inclut, de fait, la mise en valeur de la caserne Sully mais également l'amélioration de l'accessibilité du site, avec une nécessaire prise en compte du contexte patrimonial.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de valorisation de la caserne Sully est compatible avec le PLU de la Ville de Saint-Cloud qui a lui même fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au regard des différents éléments cités préalablement, il ne nous parait pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact du projet de valorisation de la caserne Sully à Saint-Cloud.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

es annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7. Deliberation CD92 16 avril 2016 Protocole
- 8. Servitudes PLU de Saint-Cloud
- 9. Diagnostic technique bâtiments 1, 2, 3 et 7
- 10. Etude urbaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTERRE

le.

- 1 DEC. 2017

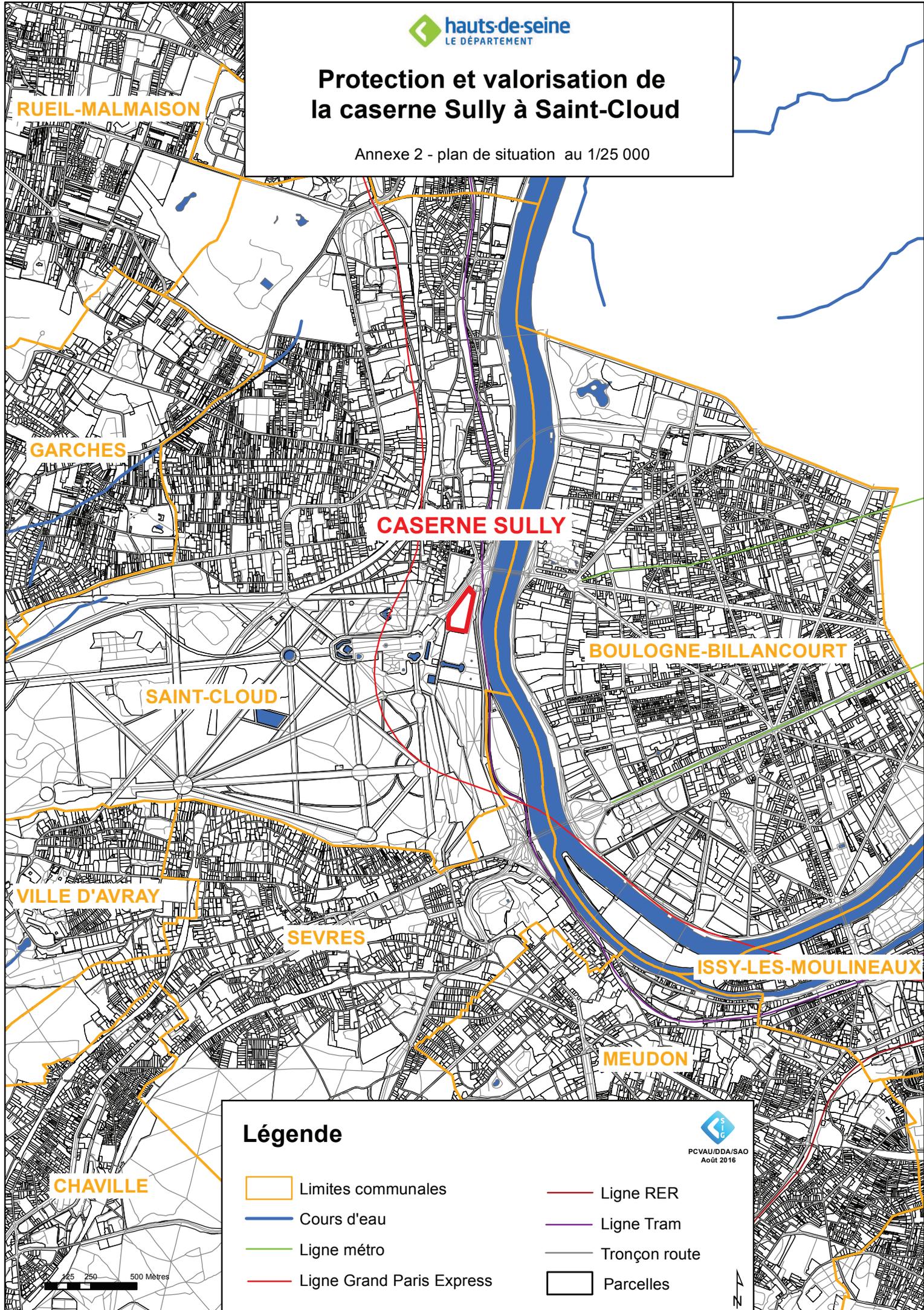
Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Frédéric Moulin
Directeur des Bâtiments
Pôle Éducation, Sports et Construction

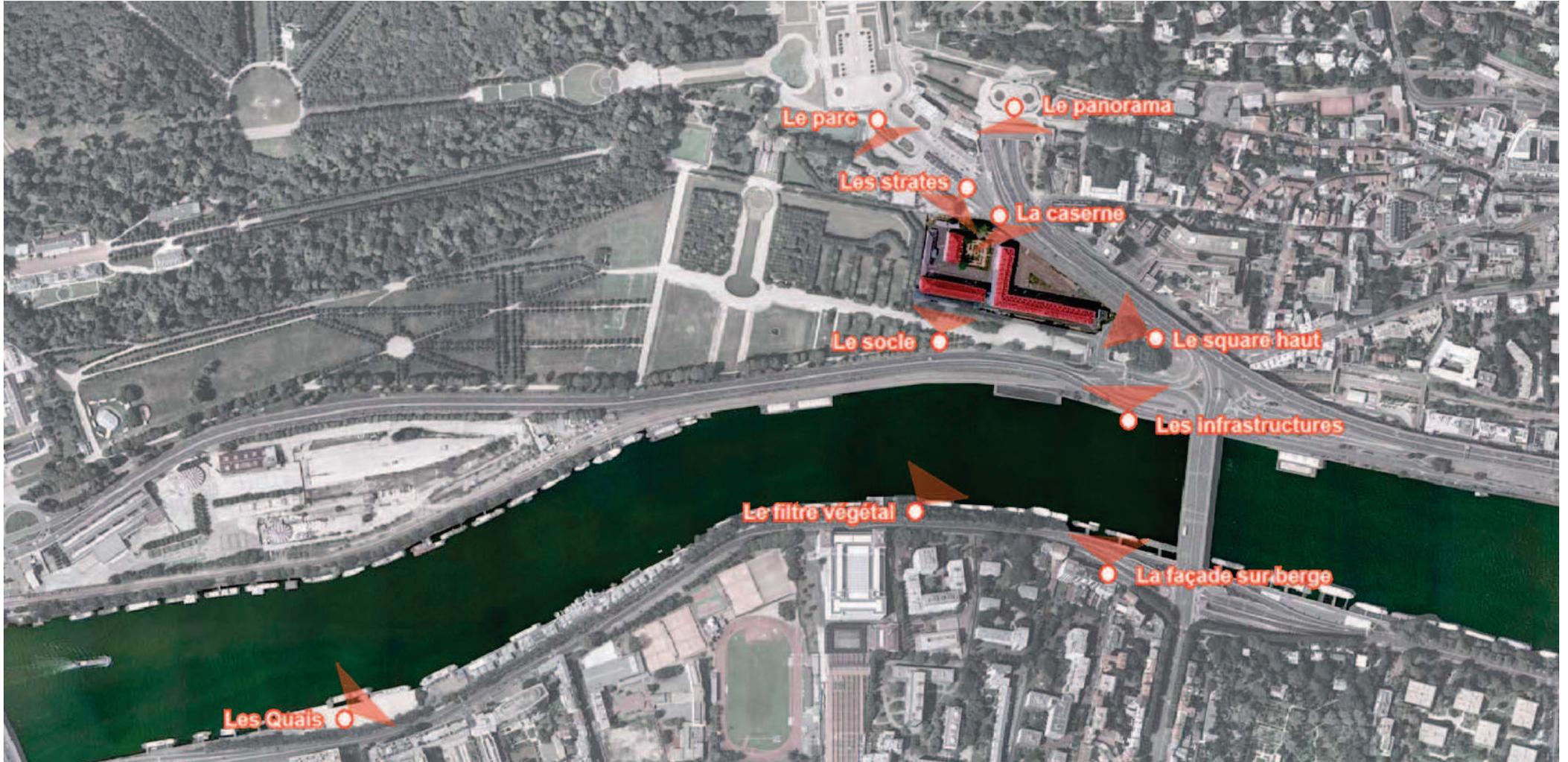
Protection et valorisation de la caserne Sully à Saint-Cloud

Annexe 2 - plan de situation au 1/25 000



Légende

- Limites communales
- Cours d'eau
- Ligne métro
- Ligne Grand Paris Express
- Ligne RER
- Ligne Tram
- Tronçon route
- Parcelles



LE SITE ACTUEL



LA FAÇADE SUR BERGE



LE SOCLE



LE PANORAMA



LA CASERNE



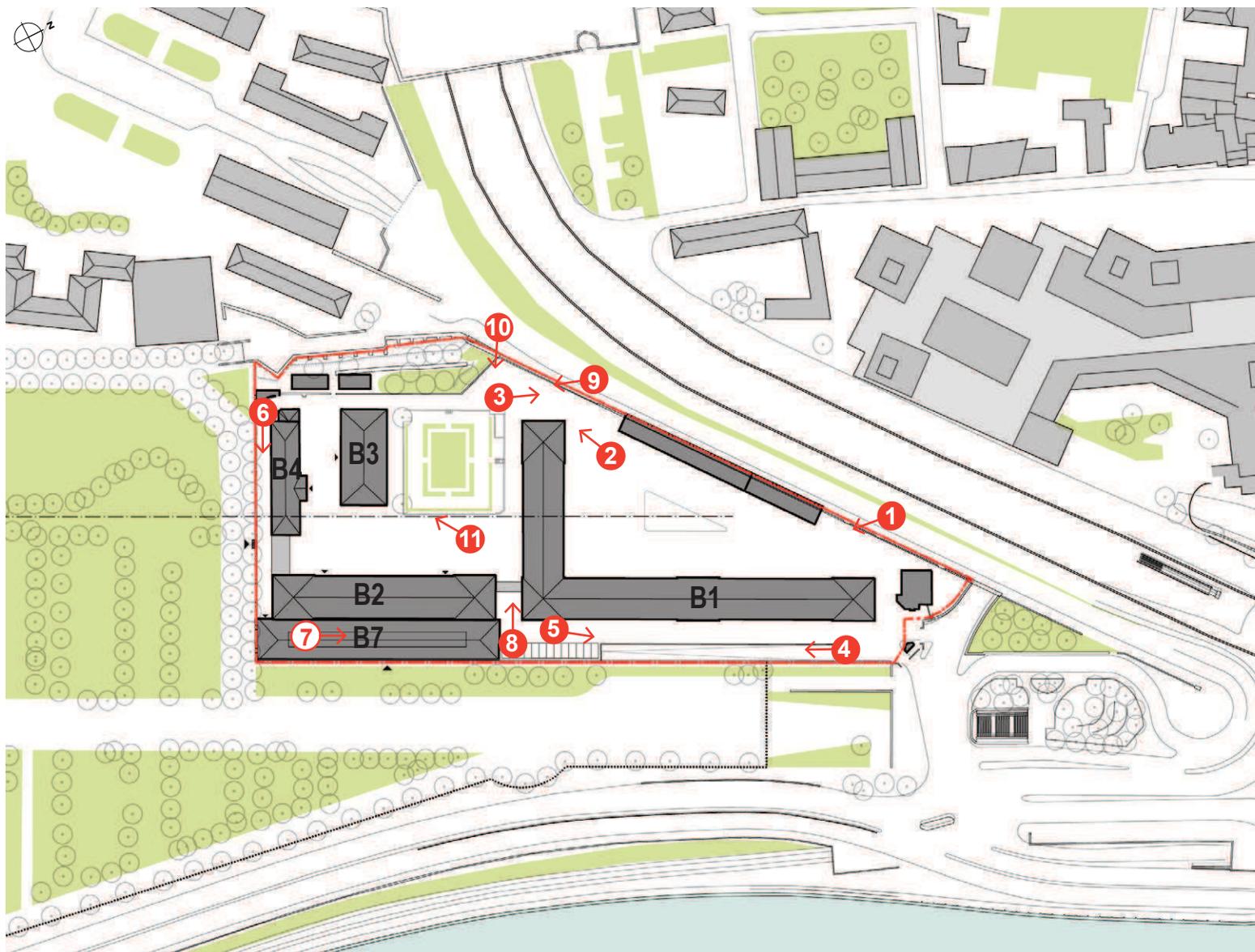
LES STRATES



LE PARC

2. LES BÂTIMENTS EXISTANTS

LES BÂTIMENTS EXISTANT AU SUD DE LA PARCELLE



Le bâtiment Charles X en entrée de site est le bâtiment historique et emblématique de la parcelle.

Quatre bâtiments principaux occupent le sud de la parcelle : B2, B3, B4 et B7. Les autres sont des bâtiments de réserve très réduits rattachés aux murs de soutènement : ils ont vocation à être démolis dans le projet d'aménagement.

De ces quatre bâtiments, le bâtiment B4 présente peu d'intérêt et se révèle contraint : le niveau le plus bas n'est éclairé que par sa façade sud et son premier étage ne prend des vues que par des fenêtres de toit.

APPRÉCIATION DRAC

Le bâtiment Charles X doit être conservé dans son enveloppe extérieure.

Pour des questions de cohérence historiques, il est recommandé de maintenir le bâtiment B3 dit «des Officiers», dépendance fonctionnelle historique de la caserne.

S'il est jugé de médiocre qualité esthétique, le bâtiment B2 dit «des allemands» pourrait être conservé dans une logique de reconversion et de gestion durable des existants. La qualité de sa structure en béton armé pouvant être un atout.



1. LA COUR DU BÂTIMENT CHARLES X



4. LA RAMPE VERS LE SOUS-SOL B7



7. LE SOUS-SOL DU BÂTIMENT B7



9. LE JARDIN ET LES TALUS PLANTÉS DU DOMAINE



2. LE BÂTIMENT CHARLES X ET LE SOUTÈNEMENT



5. LA TERRASSE CHARLES X SUR LE PARC ET LA SEINE



8. LA PASSERELLE ENTRE B1 ET B2



10. LE JARDIN ET LES BÂTIMENTS B1, B2 ET B3



3. LE BÂTIMENT CHARLES X ET LE SOUTÈNEMENT



6. LE MUR D'ENCEINTE AU SUD (B4)



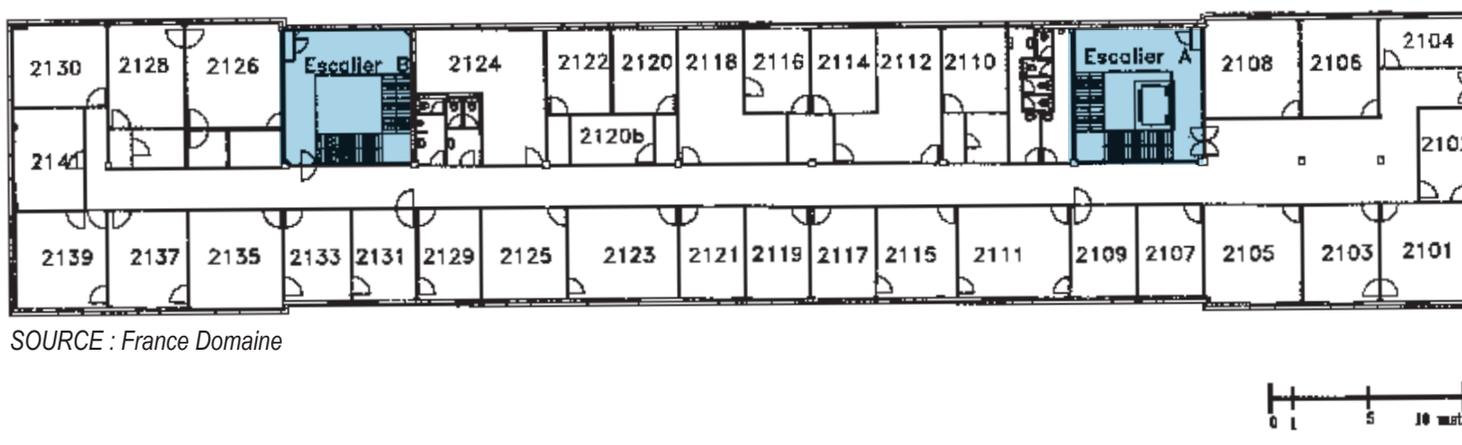
11. LE PARKING ET LE JARDIN (B3)



11. LE PARKING ET LE JARDIN (B3)

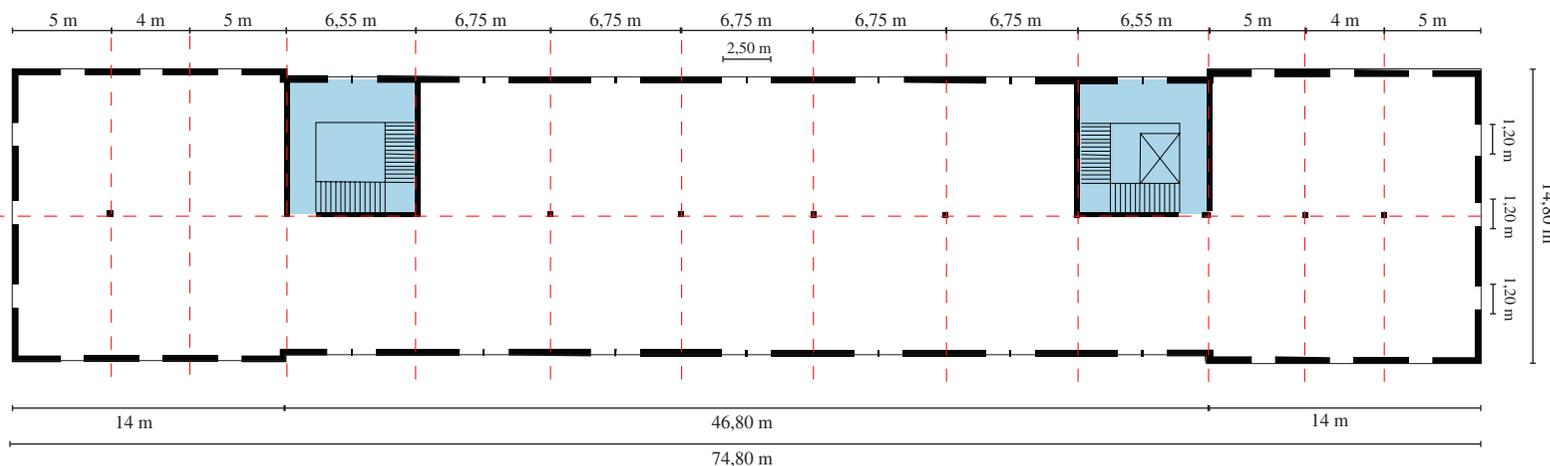
BÂTIMENT 2

EXTRAIT DE PLAN DU R+1



SOURCE : France Domaine

SCHEMA DE LA TRAME DE L'ÉTAGE R+1



Le bâtiment 2, d'une emprise au sol d'environ 1 100 m², se caractérise par un corps principal configuré en long et accompagné de deux ailes situées à chacune de ses extrémités. Le bâtiment 7 vient s'insérer sous le bâtiment 2, constituant ainsi ses sous-sol.

Les noyaux de circulations verticales (deux escaliers et un ascenseur) permettent de desservir les 3 étages depuis la façade Ouest.

La trame de la structure porteuse principale (6,75 m x 7,40 m) est subdivisée par de larges ouvertures (2,50m). Les ailes présentent une trame indépendante avec des ouvertures plus étroites (1,20m).

SURFACES ACTUELLES (m² SHON)

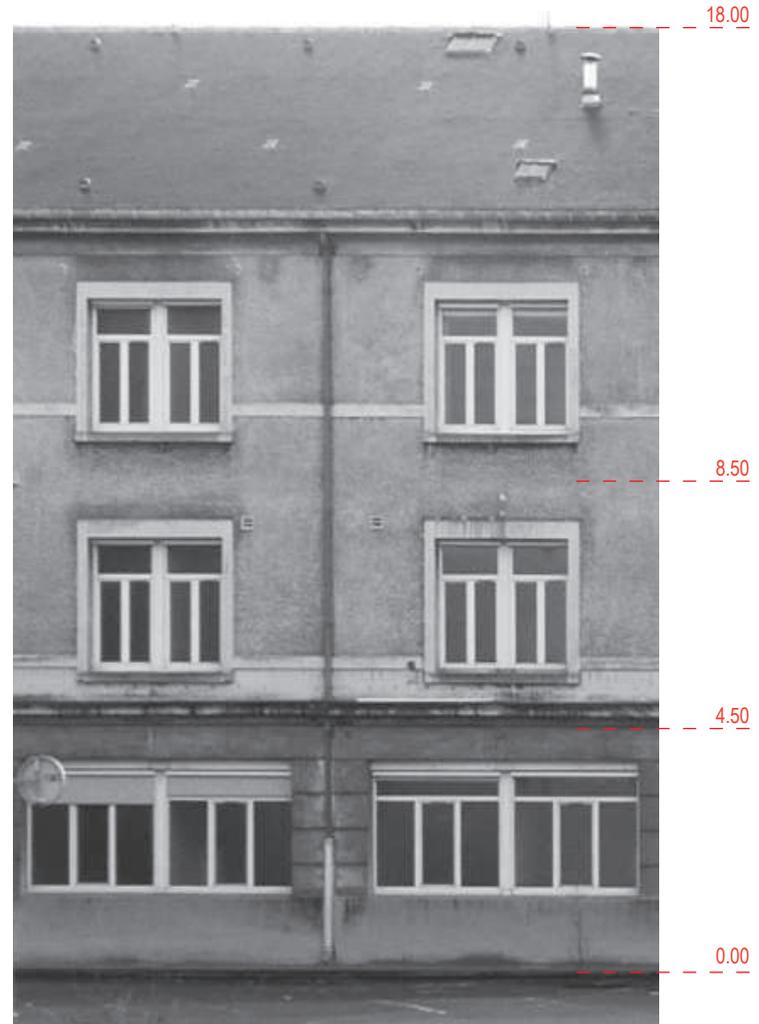
R+2 :	1 036 m ²
R+1 :	1 035 m ²
RDC :	1 081 m ²
TOTAL :	3 152 m²



LA FAÇADE INTÉRIEURE DU BÂTIMENT



COULOIR INTÉRIEUR



BÂTIMENT 7

EXTRAIT DE PLAN DE SOUS-SOL

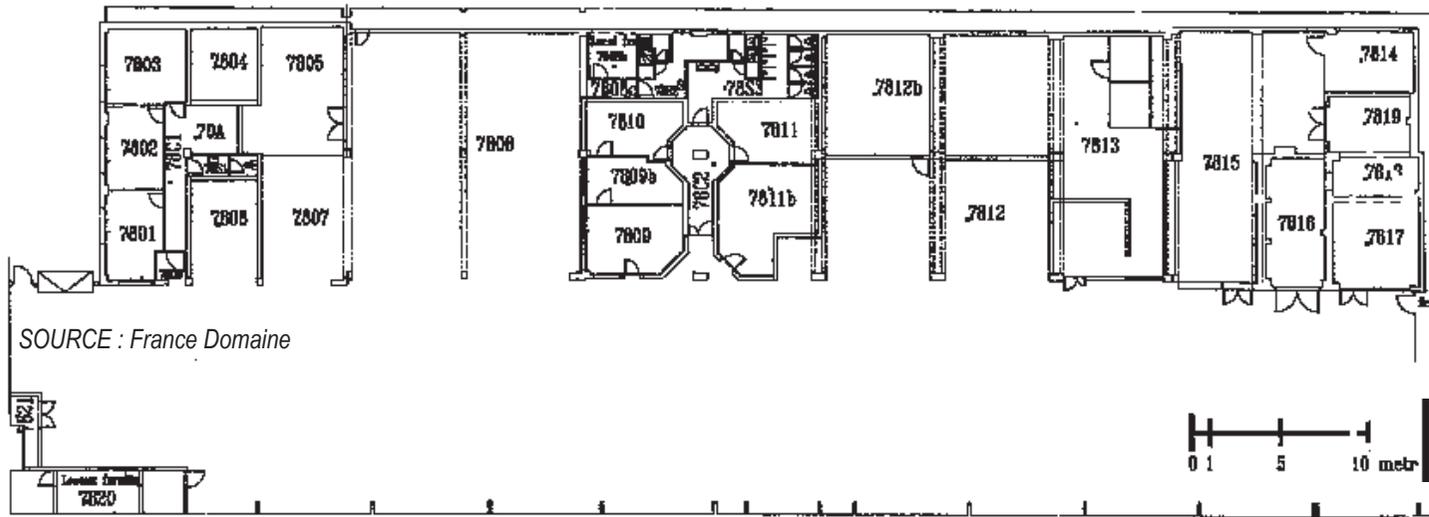
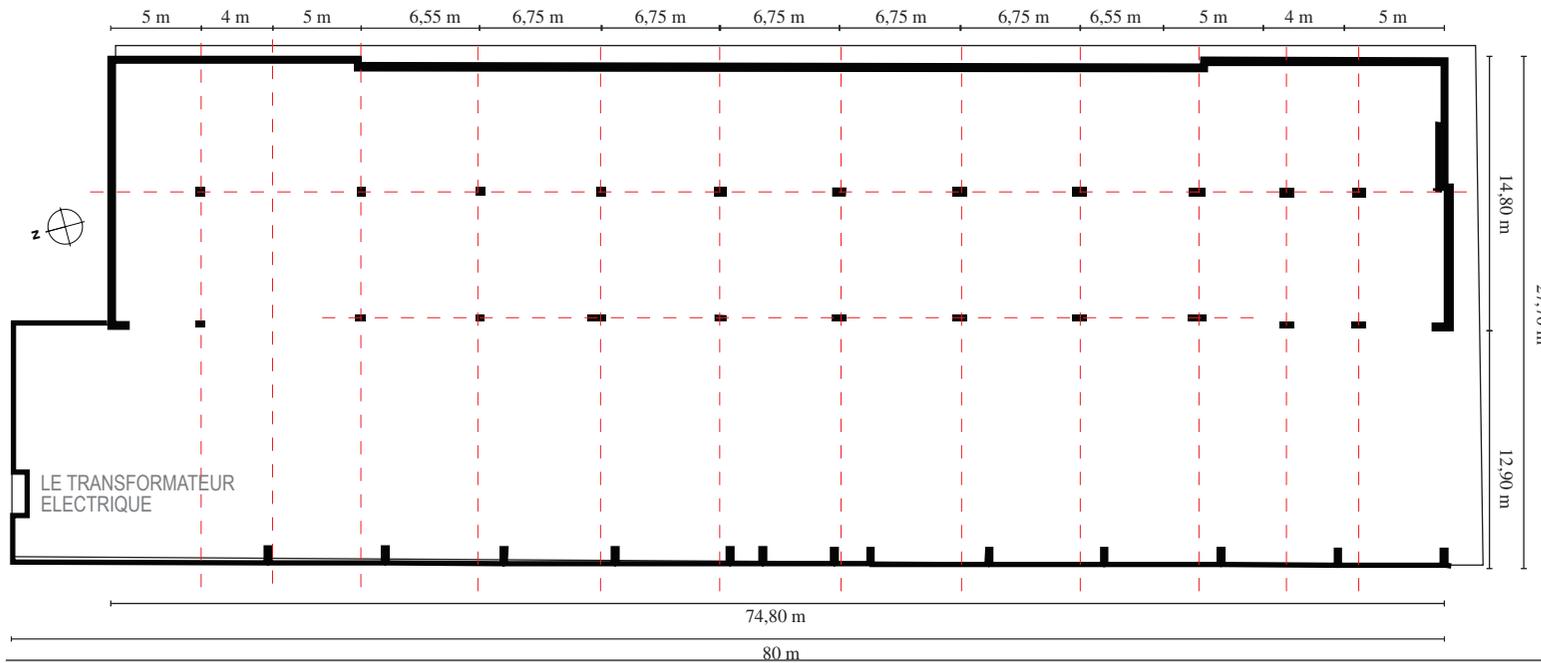


SCHÉMA DE LA TRAME DU SOUS-SOL



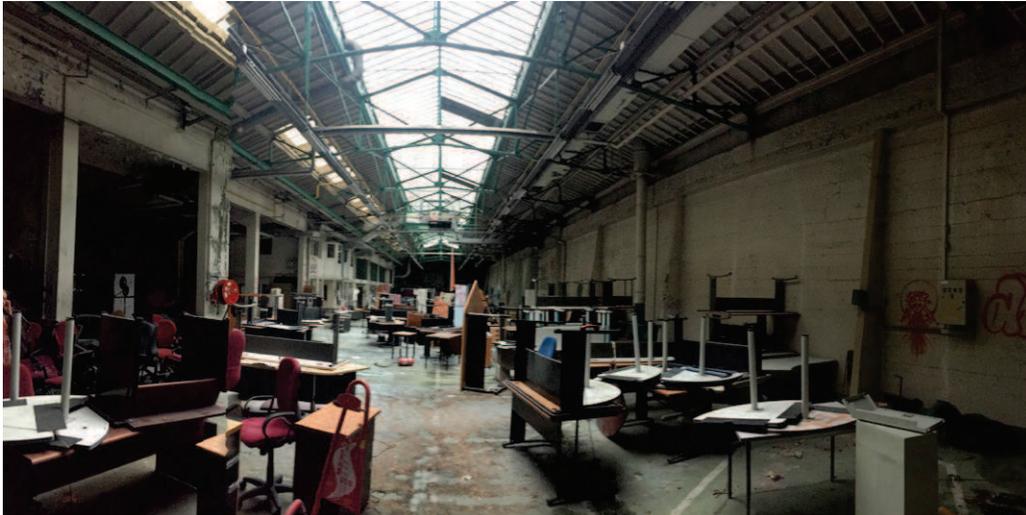
Le bâtiment 7 développe en sous-sol du bâtiment 2 une emprise de 2 176 m². Cet espace comprend un volume en creux, vaste espace ouvert de plus de 1 000 m² recouvert sur toute sa superficie par une verrière.

La connexion entre le sous-sol et la partie supérieure du bâtiment est peu lisible car elle s'effectue par des accès secondaires qui ne s'inscrivent pas dans la trame des circulations générales.

Les uniques accès à cet espace se font par le biais de deux longues rampes (pente < 5%) situées au Sud et au Nord.

SURFACES ACTUELLES (m² SHON)

Entre-Sol :	687 m ²
1er Sous-sol :	2 043 m ²
TOTAL :	2 730 m²



LE VOLUME SOUS VERRIÈRE



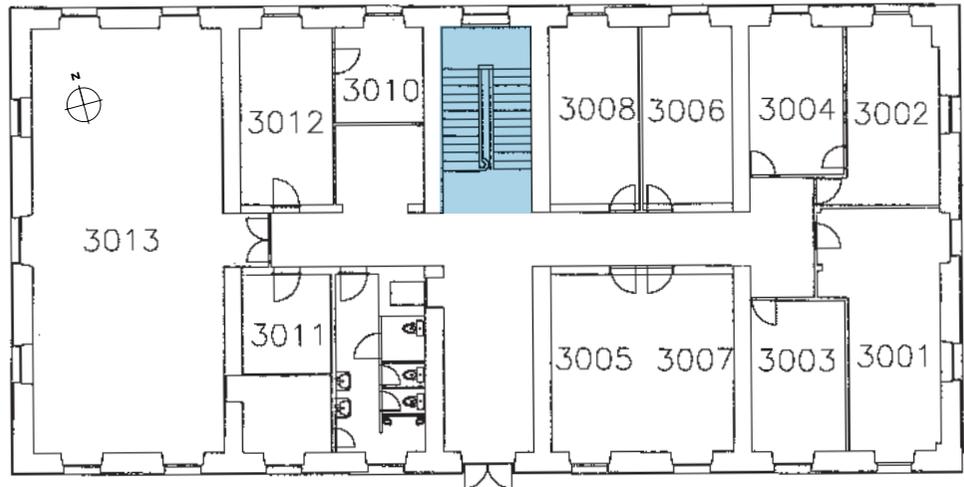
LE TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE



LA VERRIÈRE

BÂTIMENT 3 DIT «DES OFFICIERS»

EXTRAIT DE PLAN DU R+1



SOURCE : France Domaine



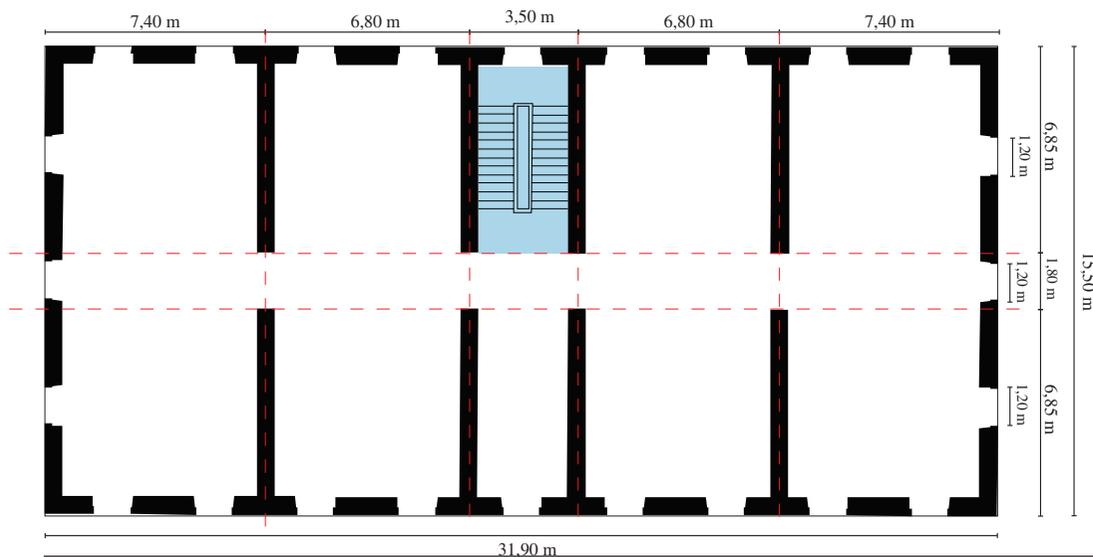
Le bâtiment 3, orienté Nord-Sud se développe sur 3 niveaux de 475 m² chacun en moyenne.

L'escalier est situé sur l'axe de symétrie du bâtiment. La trame du bâtiment est simple et rationnelle. Les pièces dessinées par la structure accueillent entre 2 et 3 ouvertures espacées de manière régulière.

SURFACES ACTUELLES (m² SHON)

R+3 :	298 m ²
R+2 :	470 m ²
R+1 :	469 m ²
RDC :	487 m ²
TOTAL :	1 724 m²

SCHÉMA DE LA TRAME DE L'ÉTAGE R+1





LE PIGNON OUEST

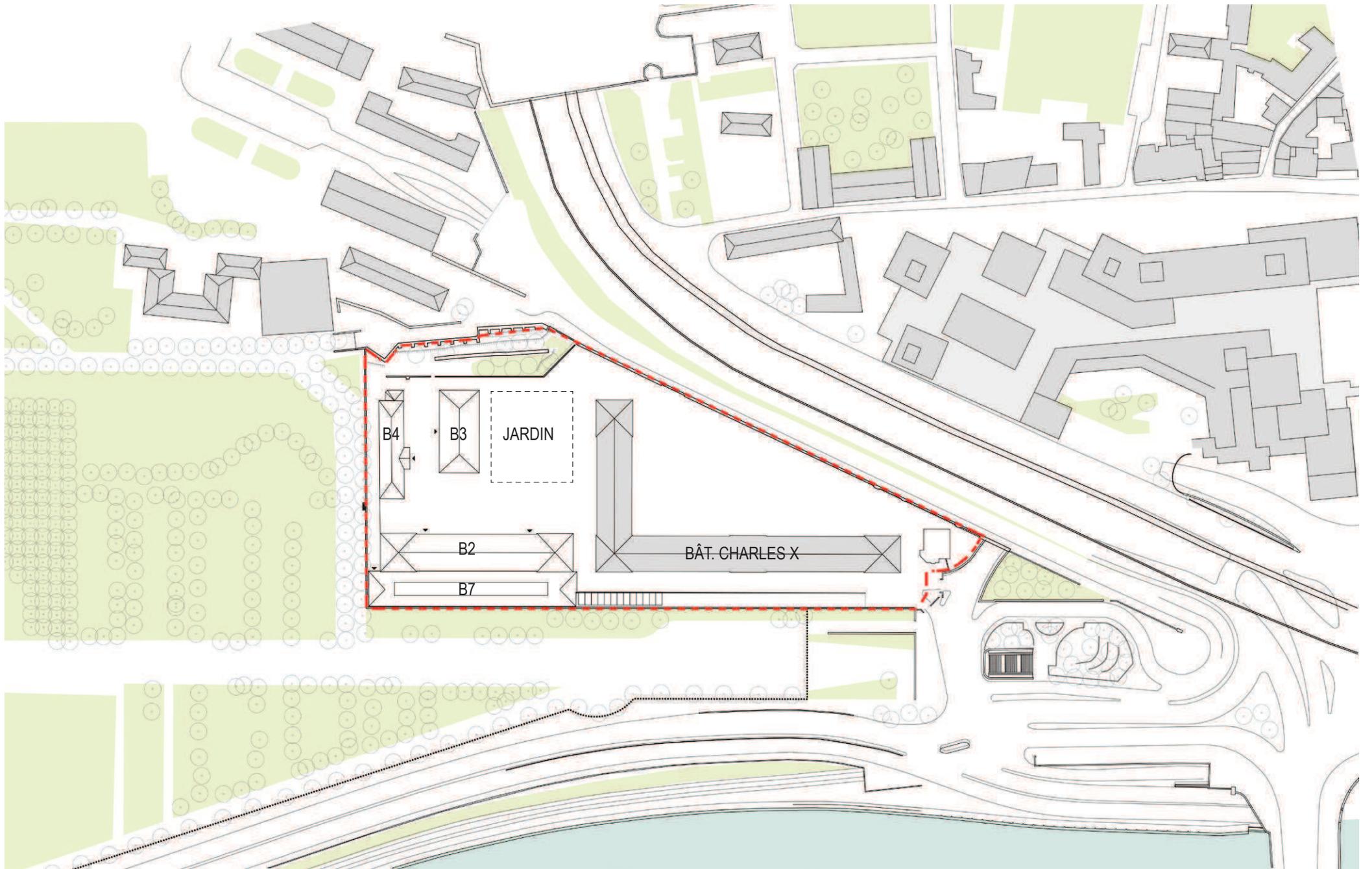


LA FAÇADE NORD SUR LE JARDIN



LA FAÇADE SUD

3. FAISABILITÉ D'AMÉNAGEMENT



LES INVARIANTS DE PROJET

LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Le bâtiment Charles X sera conservé dans son enveloppe extérieure. Le jardin, époque entre-deux-guerre, devra être rénové.

Le bâtiment B3 dit «des Officiers» devra autant que possible être conservé pour assurer la cohérence historique de cette ancienne dépendance de la caserne.

Le devenir du reste des bâtiments pourra être apprécié au regard des propositions d'aménagement de la parcelle.

LE RESPECT DU P.L.U.

L'ensemble des réflexions devra être compatible avec le nouveau règlement d'urbanisme de la ville de Saint-Cloud approuvé en décembre 2015.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les archives départementales s'installeront dans l'enveloppe du bâtiment Charles X. Elles disposeront d'une cour privative intérieure (paysagement, stationnement, livraisons,...).

LES PROGRAMMES DÉVELOPPÉS AU SUD DE LA PARCELLE

Le sud de la parcelle sera dévolu à la réalisation d'une résidence pour étudiants.

LES SURFACES DÉVELOPPÉES

L'aménagement est envisagé à surface (SHON) constante sur l'ensemble du site quelques soient les scénarios.

Il est précisé que, hors de la parcelle des archives départementales, les surfaces non affectées à des programmes de logement pourront ne pas être comptabilisées dans le bilan surfacique global.

LES CIRCULATIONS PIÉTONNES

Les terrasses sur Seine du bâtiment Charles X devront être un support de circulations douces desservant les espaces de vie des archives départementales et de la résidence étudiants.

LES CIRCULATIONS VÉHICULÉES

Les circulations automobiles devront être les plus réduites possibles, notamment sur les terrasses en front de Seine. Les accès aux archives départementales et aux logements devront être distincts.

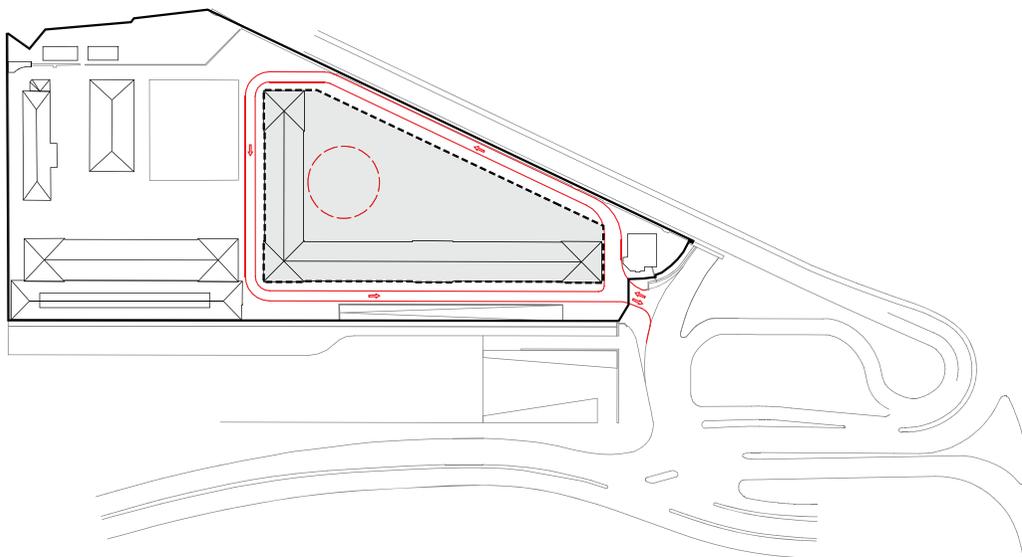
HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

Dans la faisabilité présentée, la verrière industrielle du bâtiment B7 est conservée et rénovée pour installer les parties communes de la résidence étudiants.

Cependant, des études techniques devront être menées afin de déterminer la faisabilité technique et financière de cette hypothèse.

Ces études pourront amener à proposer une autre configuration de la rampe d'accès et de la terrasse en front du bâtiment Charles X.

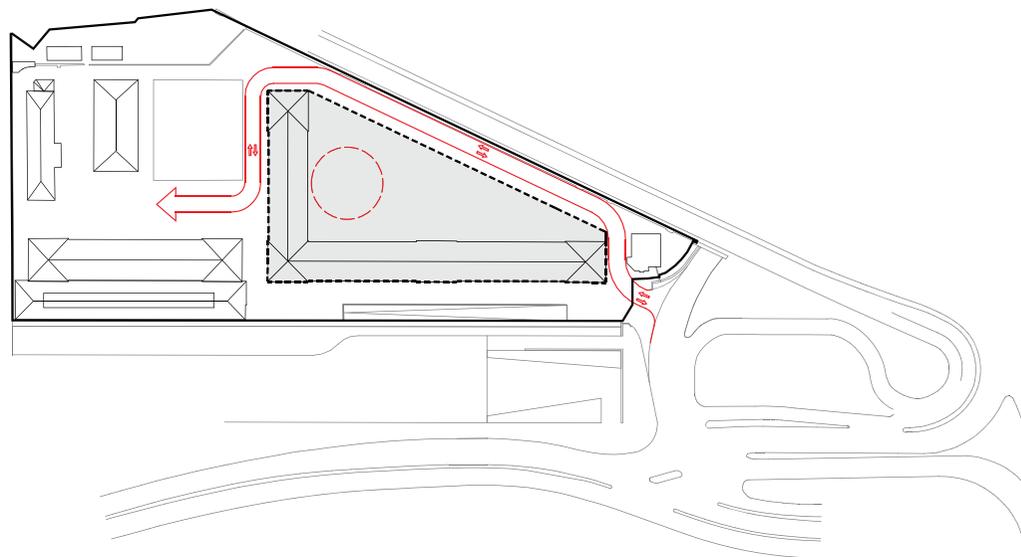
LES CIRCULATIONS SUR LA PARCELLE



BOUCLE À SENS UNIQUE

Une voie de 3,50 m fait le tour du bâtiment Charles X pour desservir l'ensemble des programmes.

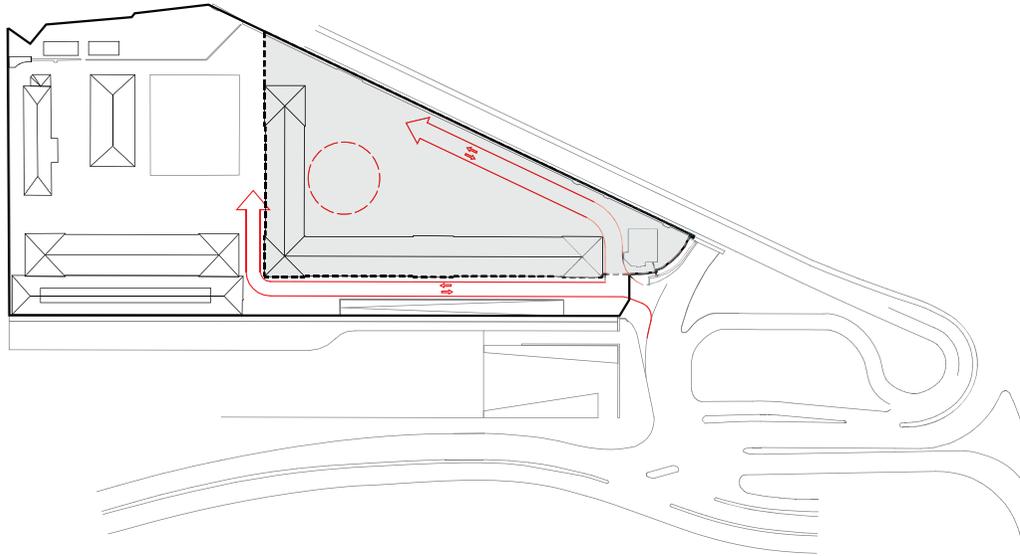
La parcelle du programme d'Archives Départementales est entourée d'une voie de circulation. Les véhicules passent sur les terrasses du bâtiment Charles de X.



UNE DESSERTE À DOUBLE SENS PAR L'ARRIÈRE DE LA PARCELLE

Une voie de 5.50 m dessert par l'arrière l'ensemble des programmes dégagant ainsi les terrasses du bâtiment Charles X sur la Seine.

La parcelle du programme d'Archives Départementales ménage l'emprise d'une voie commune arrière.

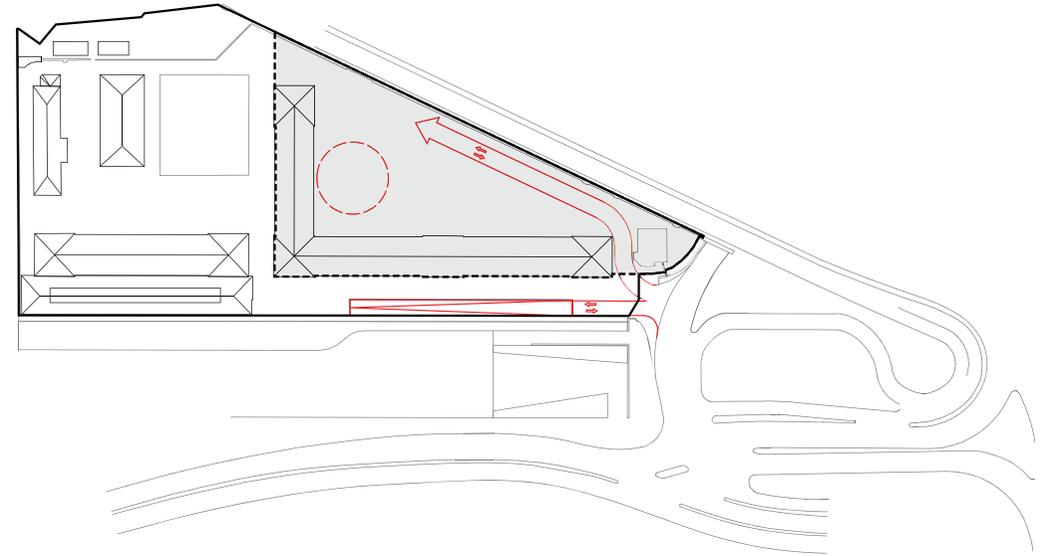


UNE DESSERTE DISCTINTE PAR PROGRAMME

Une voie de 5.50 m dessert chaque programme.

La parcelle du programme d'Archives Départementales est clairement définie par sa façade.

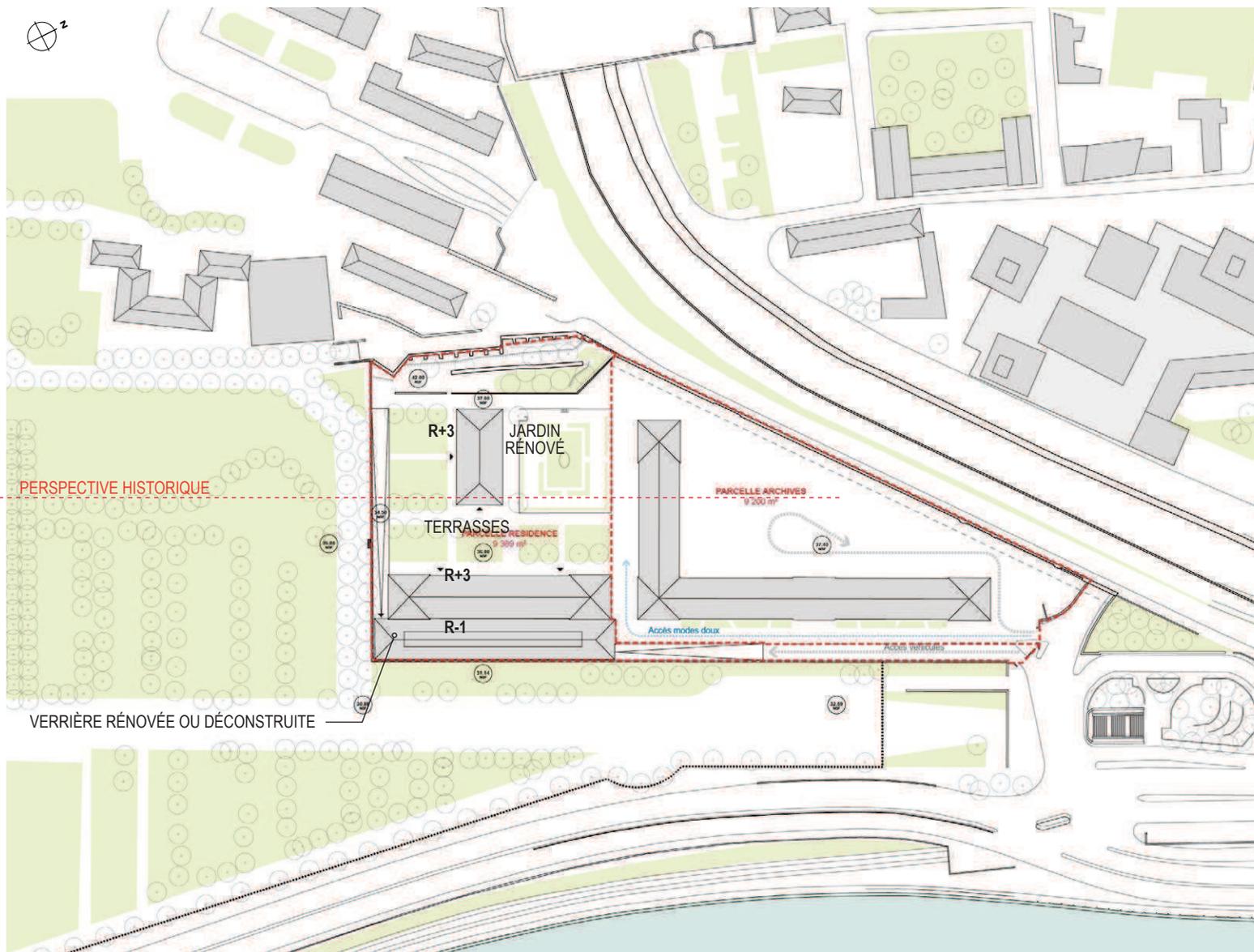
Une voie de circulation passe sur les terrasses du bâtiment Charles X.



ABSENCE DE CIRCULATION AU SUD DE LA PARCELLE

Une voie de 5.50 m dessert chaque programme.

Les sous-sols du bâtiment 7 sont réutilisés pour les besoins en stationnement des programmes au sud de la parcelle. La rampe est réutilisée, limitant ainsi les flux sur les terrasses du bâtiment Charles X.



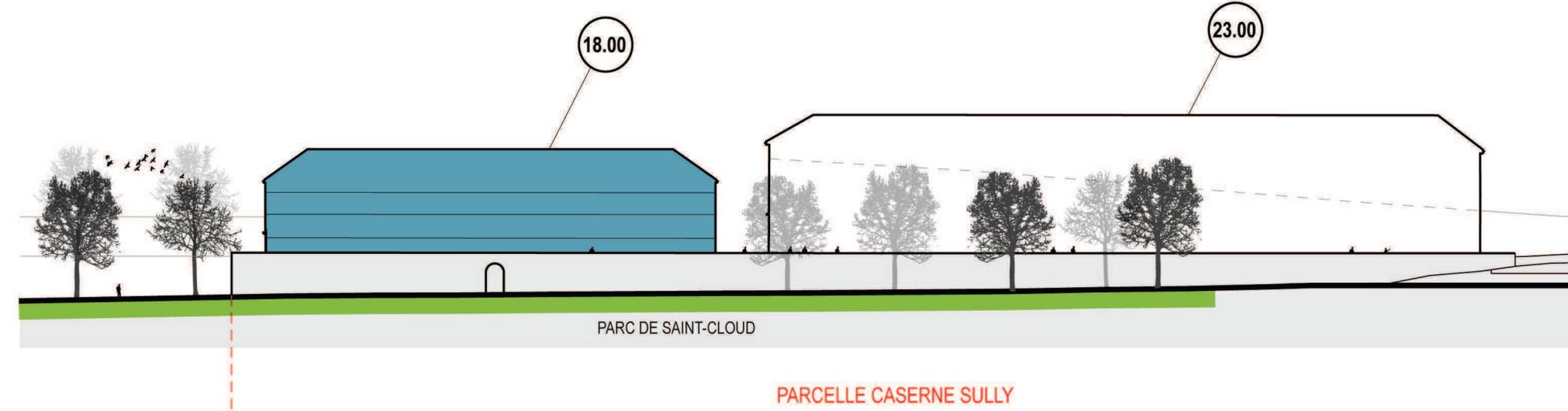
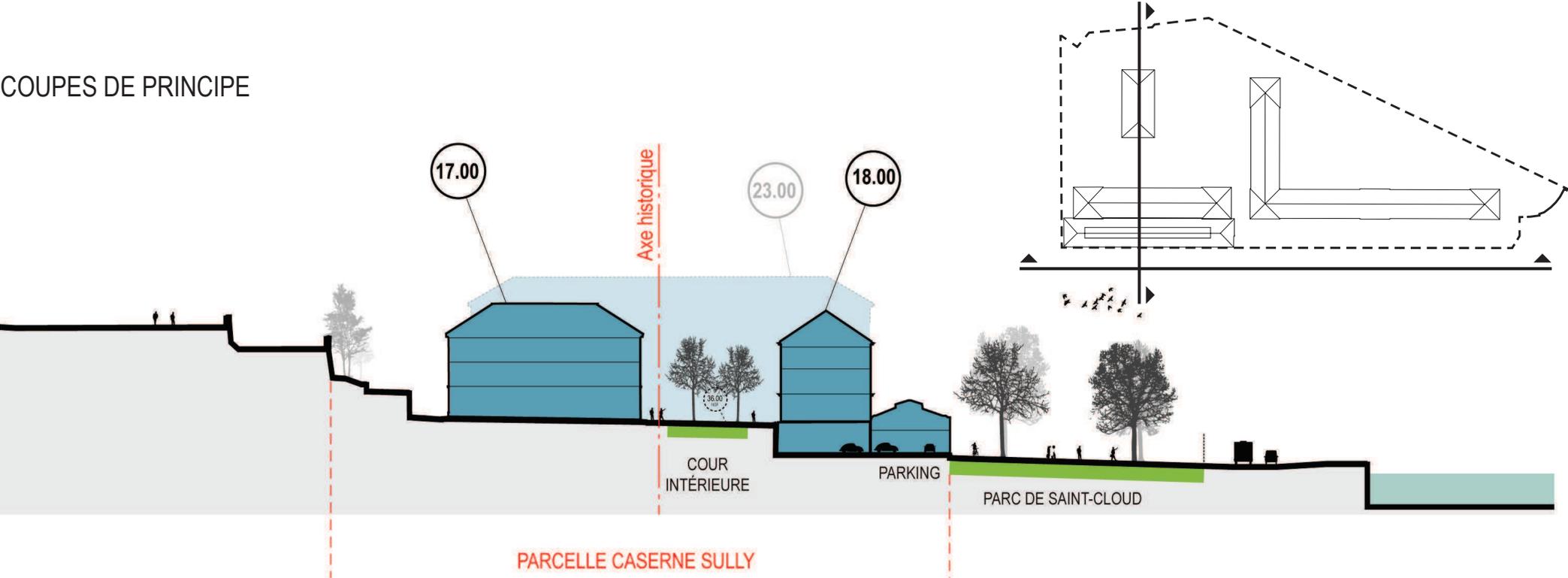
LES PRINCIPES

- > Réhabilitation des bâtiments B2, B3 et B7 existants assurant un rapport d'accompagnement architectural de la caserne Charles et dont la trame structurale permet l'insertion du programme de logements ;
- > Rénovation du jardin à la française ;
- > Réinvestissement des espaces extérieurs par une composition paysagère s'appuyant sur l'axe historique central ;
- > Valorisation des terrasses sur Seine par une reprise de la rampe.
- > Rénovation ou déconstruction du bâtiment B7 selon les résultats des études techniques

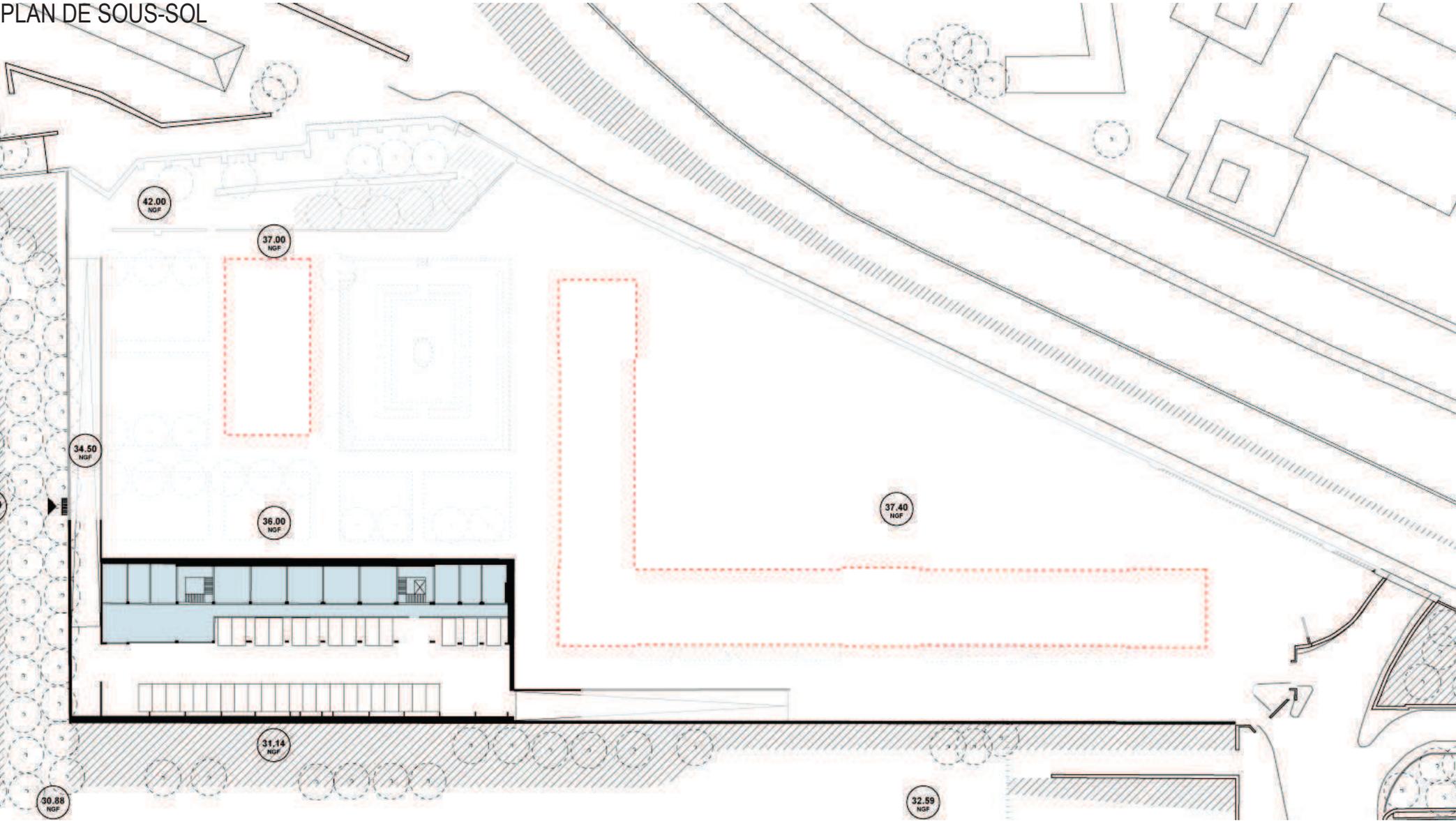
HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

Dans la faisabilité présentée, la verrière industrielle du bâtiment B7 est conservée et rénovée pour installer les parties communes de la résidence étudiants. Cependant, des études techniques devront être menées afin de déterminer la faisabilité technique et financière de cette hypothèse. Ces études pourront amener à proposer une autre configuration de la rampe d'accès et de la terrasse en front du bâtiment Charles X.

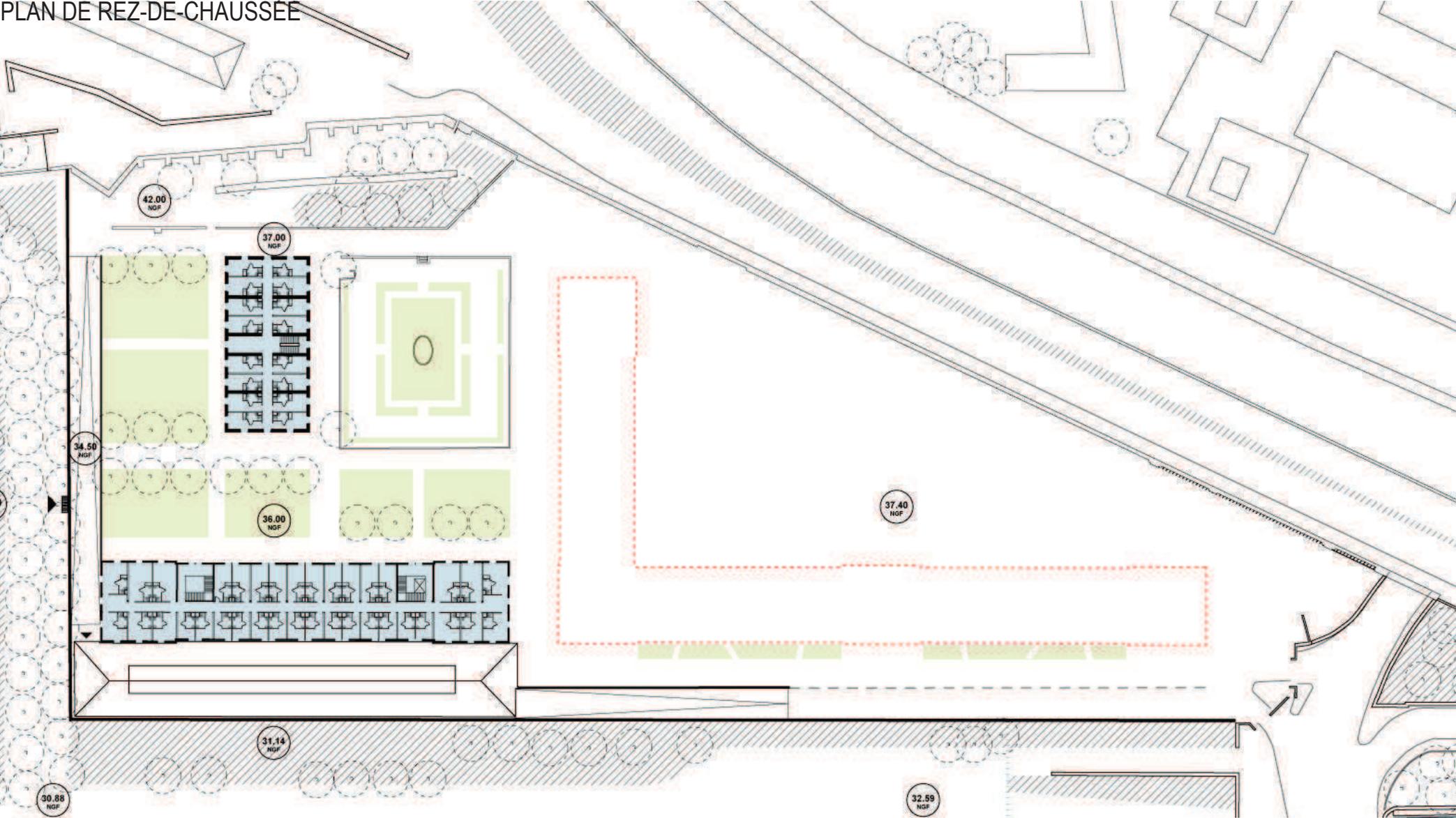
COUPES DE PRINCIPE



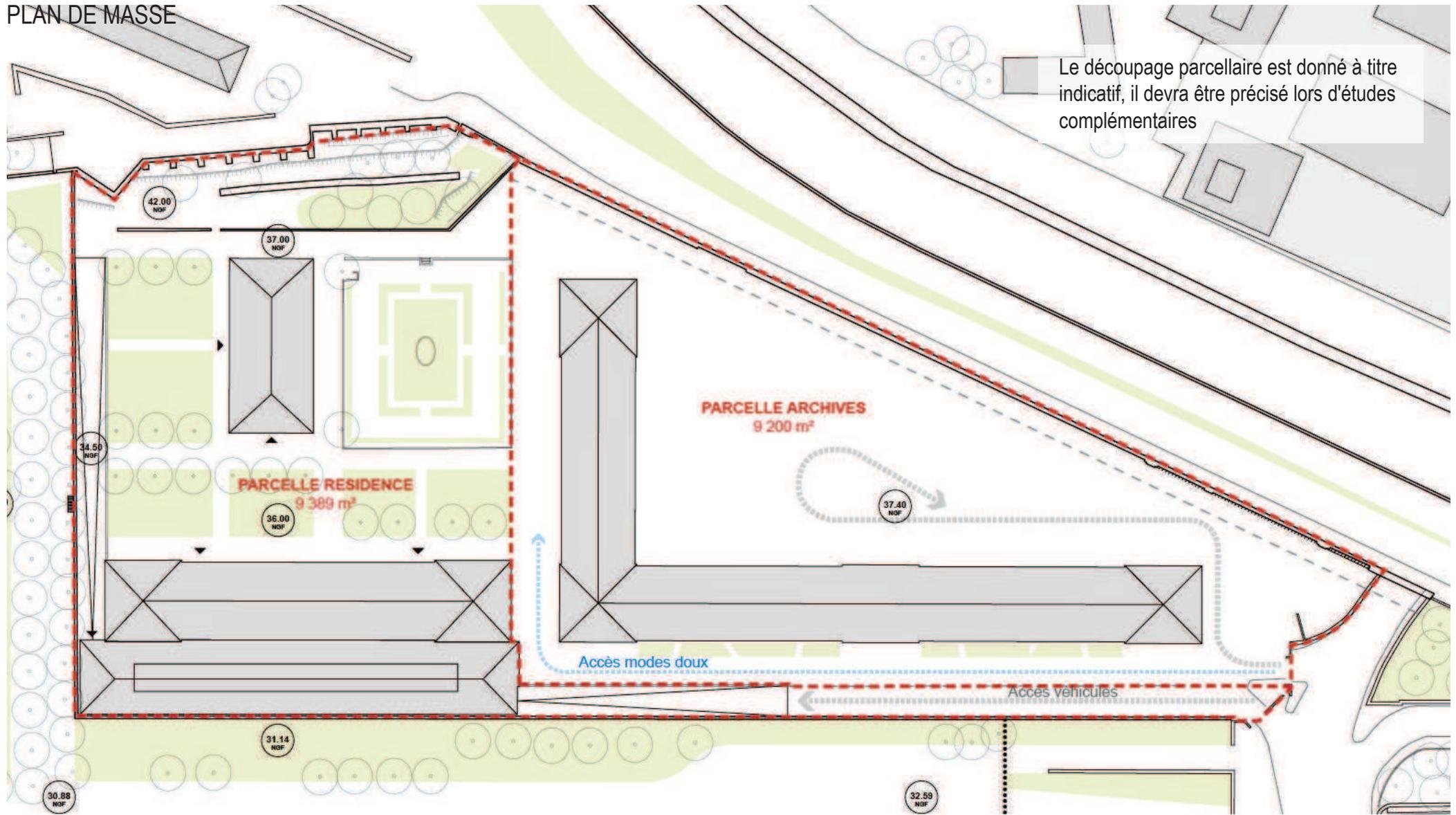
PLAN DE SOUS-SOL



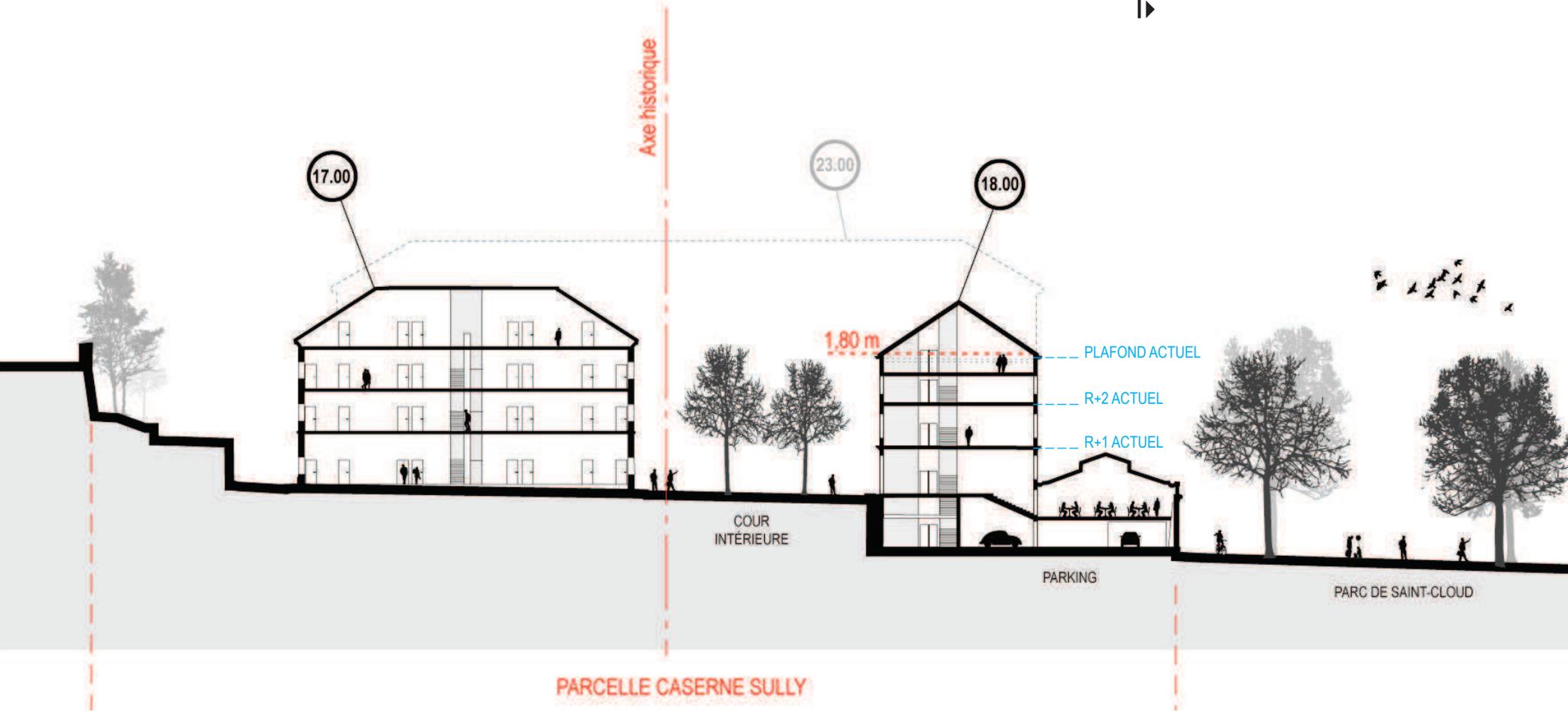
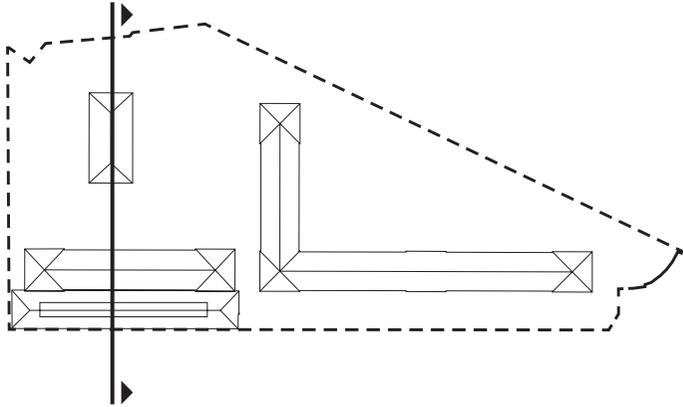
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSÉE

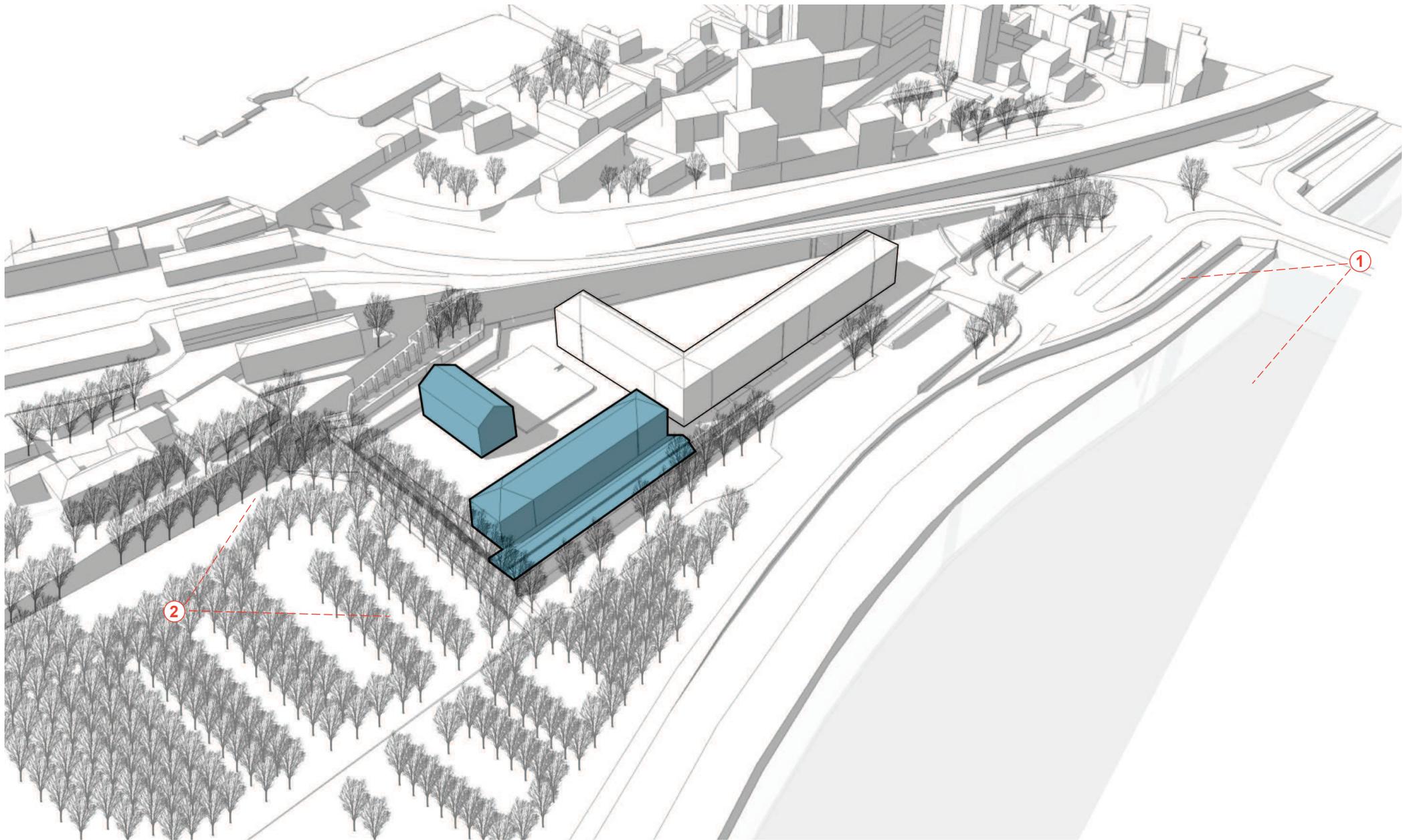


PLAN DE MASSE

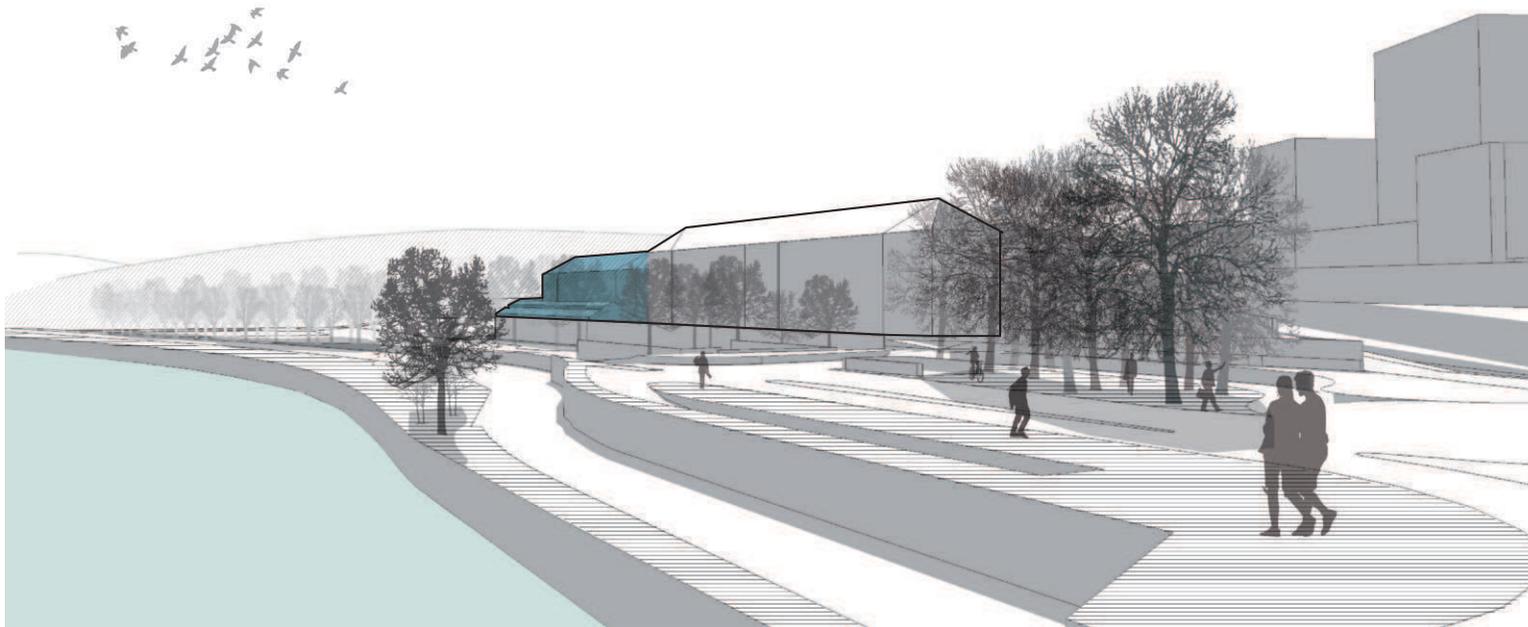


COUPE DÉTAILLÉE

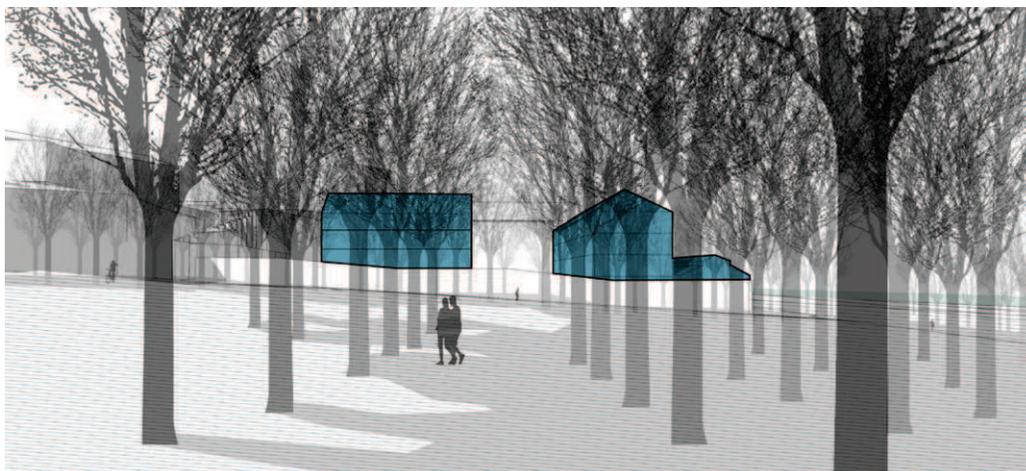




VUE AÉRIENNE DU SITE



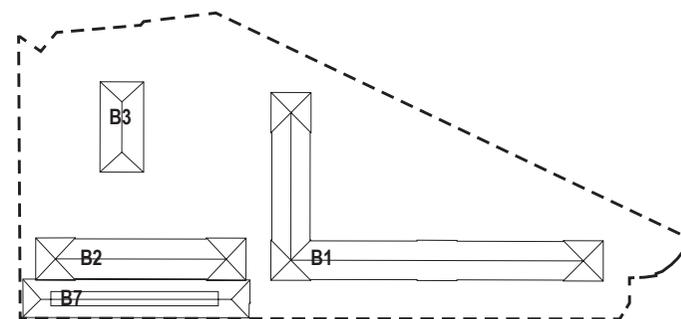
1. VUE DEPUIS LE PONT DE SÈVRES



2. VUE DEPUIS LE PARC DE SAINT-CLOUD

BILAN DES SURFACES

Les surfaces développées par les programmes du scénario de réhabilitation des existants répond à l'objectif d'équivalence de surface bâtie.



SURFACES PROJET

Bâtiment	Nature	Hauteur	EMPRISE BATIE (m²)	SHON (m²)	SDP (m²)	Nbre stationnement
SCENARIO 1 / REHABILITATION						
B1	Archives départementales	R+4	2 939	13 032	11 729	
B2	Résidence étudiants	R+3	1 351	3 968	3 607	
B3	Résidence étudiants	R+3	373	1 724	1 552	
B7	Espace collectif résidence + Réserves	Entre-sol	2 902	2 043	1 840	35
	Parkings en ss	R-1		2 043	1 840	
TOTAL Archives Départementales			2 939	13 032	11 729	
TOTAL Résidence Etudiant			4 626	7 735	6 999	
TOTAL Parkings				2 043	1 840	35
TOTAL (dont parkings)				22 810	20 567	
TOTAL (hors parkings)				20 767	18 727	

Un premier travail d'insertion de cellules de logements étudiants dans les bâtiments réhabilités permet de visualiser la possibilité de développer de **190 à 200 chambres étudiants** dans le volume des bâtiments B2 et B3.

35 places de parking en sous-sol sont réalisées pour les besoins de la résidence et du personnel des archives départementales.

RAPPEL SURFACES EXISTANTES

	SHON	SDP
TOTAL Bureaux	19 435	17 492
TOTAL Logement	231	208
TOTAL Parking	2 043	1 840
TOTAL Technique	1 002	847
TOTAL (avec parking)	22 711	20 386
TOTAL (hors parking)	20 668	18 546

Protection et valorisation de la caserne Sully à Saint-Cloud

Annexe 5 - plan des abords du projet au 1/3 000

Ancien bâtiment
du Domaine de
Saint-Cloud reconverti
en habitat

Bâtiment tertiaire

Noeud routier

Pont de Saint-Cloud

CASERNE SULLY

RD7

Tramway T2

A13

Seine

Bâtiment patrimonial
Domaine de Saint-Cloud

Parc de Saint-Cloud

Légende

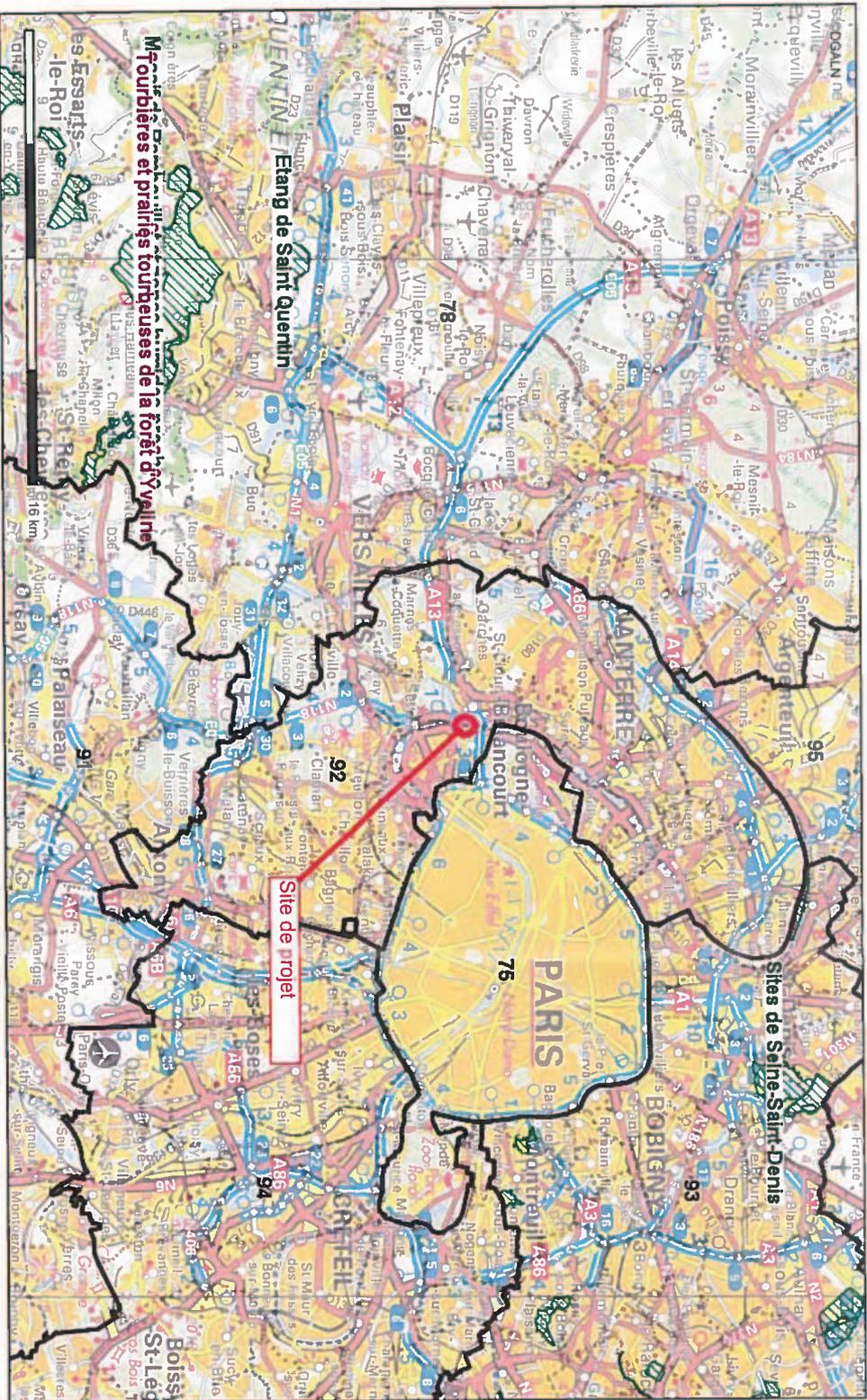
 Limites communales

Source : CD92, Hiver 2015



PCVAU/DDA/SAO
Août 2016

0 20 40 80 Mètres



Conception : DGALN
Date d'impression : 28-03-2017

-  Unité de département
-  Unité de la commune
-  SIC
-  ZPS

Description :
Source : MNHN/INPN (données au 30 septembre 2016)
Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELE
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/SPSI1 - CP21 (DOMIETER)